



CORPORATION MINIÈRE OSISKO

.....
*États financiers consolidés
intermédiaires non audités
pour la période de trois mois terminée
le 31 mars 2011*

Corporation Minière Osisko

Bilans consolidés

(non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 mars 2011 \$	31 décembre 2010 \$	1 ^{er} janvier 2010 \$
Actif				
Actif courant				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		222 996	358 493	673 777
Placements temporaires		9 119	17 068	84 064
Trésorerie affectée		8 265	11 176	10 760
Placements mis en garantie		-	-	5 452
Comptes débiteurs		46 176	30 731	30 149
Impôts miniers à recevoir		2 058	2 058	7 610
Stocks d'empilement		7 226	-	-
Autres actifs courants		5 063	7 329	790
		<u>300 903</u>	<u>426 855</u>	<u>812 602</u>
Actif non courant				
Trésorerie affectée		14 062	11 202	16 134
Participation dans une entreprise associée		2 052	2 158	2 802
Autres placements		30 042	40 851	6 919
Immobilisations corporelles	7	1 584 517	1 477 818	504 305
Autres actifs		1 116	-	-
		<u>1 932 692</u>	<u>1 958 884</u>	<u>1 342 762</u>
Passif				
Passif courant				
Comptes créditeurs et frais courus		46 179	73 519	46 996
Tranche courante de la dette à long terme	8	74 046	70 405	6 155
		<u>120 225</u>	<u>143 924</u>	<u>53 151</u>
Passif non courant				
Dette à long terme	8	214 292	217 481	173 914
Provisions		4 159	3 494	355
		<u>338 676</u>	<u>364 899</u>	<u>227 420</u>
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Corporation Minière Osisko				
Capital-actions		1 610 542	1 606 051	1 111 326
Bons de souscription		13 166	13 166	5 871
Surplus d'apport		46 980	43 390	24 272
Composante capitaux propres de la débenture convertible		8 005	8 005	8 005
Cumul des autres éléments du résultat global		8 250	11 019	-
Déficit		(92 927)	(87 646)	(34 132)
		<u>1 594 016</u>	<u>1 593 985</u>	<u>1 115 342</u>
		<u>1 932 692</u>	<u>1 958 884</u>	<u>1 342 762</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Victor H. Bradley, administrateur

(signé) Sean Roosen, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Minière Osisko

États consolidés des résultats

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Charges		
Générales et administratives	5 968	4 547
Exploration et développement corporatif	1 349	361
Autres charges	485	-
	<hr/>	<hr/>
Perte d'exploitation	(7 802)	(4 908)
Revenus d'intérêts	909	649
Gain de change	1 048	2 895
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	(106)	(198)
Autres gains	1 100	722
	<hr/>	<hr/>
Perte avant impôts sur le résultat	(4 851)	(840)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	(430)	289
	<hr/>	<hr/>
Perte de la période attribuable aux actionnaires de Corporation Minière Osisko	(5 281)	(551)
	<hr/>	<hr/>
Perte par action		
De base et diluée	(0,01)	0,00

Corporation Minière Osisko

États consolidés du résultat global

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Perte de la période	(5 281)	(551)
Autres éléments du résultat global :		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Gain non réalisé	1 058	2 158
Effet de l'impôt	(143)	(290)
Disposition d'actifs financiers disponibles à la vente		
Renversement du gain non réalisé	(4 256)	-
Effet de l'impôt	572	-
Autres éléments du résultat global de la période, déduction faite des impôts	<u>(2 769)</u>	<u>1 868</u>
Total du résultat global de la période attribuable aux actionnaires de Corporation Minière Osisko	<u>(8 050)</u>	<u>1 317</u>

Corporation Minière Osisko

États consolidés des variations des capitaux propres Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Composante capitaux propres de la débenture convertible	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total du capital-actions attribuable aux actionnaires d'Osisko
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2011	381 760 065	1 606 051	13 166	43 390	8 005	11 019	(87 646)	1 593 985
Perte de la période	-	-	-	-	-	-	(5 281)	(5 281)
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	-	-	-	-	-	(2 769)	-	(2 769)
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	(2 769)	(5 281)	(8 050)
Options sur actions :								
Rémunération à base d'actions	-	-	-	4 283	-	-	-	4 283
Juste valeur des options levées	-	603	-	(603)	-	-	-	-
Produit de la levée d'options	205 832	1 362	-	-	-	-	-	1 362
Options sur actions de remplacement								
Juste valeur des options de remplacement levées	-	90	-	(90)	-	-	-	-
Produit de la levée d'options	14 322	94	-	-	-	-	-	94
Régime d'achat d'actions des employés	26 940	407	-	-	-	-	-	407
Paie ment des intérêts	105 148	1 435	-	-	-	-	-	1 435
Paie ment d'une propriété	40 000	504	-	-	-	-	-	504
Frais d'émission d'actions	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Solde au 31 mars 2011	382 152 307	1 610 542	13 166	46 980	8 005	8 250	(92 927)	1 594 016
Solde au 1^{er} janvier 2010	336 287 092	1 111 326	5 871	24 272	8 005	-	(34 132)	1 115 342
Perte de la période	-	-	-	-	-	-	(551)	(551)
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	-	-	-	-	-	1 868	-	1 868
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	1 868	(551)	1 317
Options sur actions :								
Rémunération à base d'actions	-	-	-	2 642	-	-	-	2 642
Juste valeur des options levées	-	127	-	(127)	-	-	-	-
Produit de la levée d'options	131 668	300	-	-	-	-	-	300
Régime d'achat d'actions des employés	17 469	146	-	-	-	-	-	146
Paie ment des intérêts	167 476	1 387	-	-	-	-	-	1 387
Solde au 31 mars 2010	336 603 705	1 113 286	5 871	26 787	8 005	1 868	(34 683)	1 121 134

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Minière Osisko

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2011 \$	2010 \$
Activités d'exploitation			
Perte de la période		(5 281)	(551)
Ajustements pour :			
Revenus d'intérêts		(909)	(649)
Rémunération à base d'actions		2 678	1 539
Amortissement		120	86
Radiation d'immobilisations corporelles		485	-
Gain de change non réalisé		(1 514)	(654)
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		106	198
Perte (gain) sur la vente d'actifs financiers disponibles à la vente		(4 256)	3
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		3 675	224
Gain reporté – prime sur les actions accréditives		-	(949)
Provisions		135	-
Charge (recouvrement) d'impôt différé		430	(289)
Autre gain hors caisse		(520)	-
		(4 851)	(1 042)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	11	(15 703)	(1 809)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(20 554)	(2 851)
Activités d'investissement			
Diminution nette des placements temporaires		7 949	11 471
Diminution nette de la trésorerie affectée		51	665
Diminution des placements mis en garantie		-	1 922
Acquisition de placements		(899)	(24 447)
Produit de la cession de placements		9 611	3 891
Immobilisations corporelles, déduction faite des crédits gouvernementaux		(133 770)	(90 910)
Revenus d'intérêts		973	654
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(116 085)	(96 754)
Activités de financement			
Frais d'émission de dette		(18)	-
Paiements liés à un contrat de location-financement		(546)	(6 348)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission		1 706	446
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		1 142	(5 902)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(135 497)	(105 507)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		358 493	673 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		222 996	568 270
Intérêts versés		2 907	2 739
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie	11		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

1. Nature des activités

La Corporation Minière Osisko et ses filiales (collectivement « Osisko » ou la « Société ») sont engagées dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés aurifères, et ses activités sont majoritairement concentrées au Canada. Osisko est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse de son siège social est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec.

Les activités de la Société, ses projets de développement et ses activités d'exploration se concentrent principalement sur sa propriété Canadian Malartic, détenue en propriété exclusive, située dans la région de la ceinture aurifère de l'Abitibi, tout juste au sud de la Ville de Malartic et à 25 km à l'ouest de la Ville de Val-d'Or, Québec. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret ministériel autorisant le développement du projet Canadian Malartic (le « Projet »). Le Projet Canadian Malartic est présentement en phase de mise en production et est prévu atteindre une production commerciale au cours du second trimestre de 2011.

Le 19 mai 2010, la Société a acquis un intérêt de 77,13 % dans Brett Resources Inc. (« Brett »). Brett est propriétaire du projet aurifère Hammond Reef situé près d'Atikokan dans l'ouest de l'Ontario. La Société a accru sa participation à 100 % grâce à un plan d'arrangement qui a été approuvé lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de Brett tenue le 11 août 2010.

Le recouvrement des coûts relatifs aux immobilisations corporelles dépend d'une mise en exploitation rentable ou du produit de la cession des propriétés.

2. Base d'établissement et adoption des IFRS

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux *principes comptables généralement reconnus du Canada*, tels qu'énoncés dans la section 1 du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés* (le « Manuel de l'ICCA »). En 2010, le Manuel de l'ICCA a été révisé pour y inclure les *Normes internationales d'information financière* (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS »), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*, et exige que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En conséquence, la Société a commencé à présenter son information conformément à ce référentiel comptable dans les présents états financiers consolidés intermédiaires. Dans les états financiers, les « PCGR du Canada » réfèrent aux PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux IFRS applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment la *Norme comptable internationale 34* (« *International Accounting Standard 34* » ou « IAS 34 »), *Information financière intermédiaire*, et la *Norme internationale d'information financière 1* (ou « IFRS 1 »), *Première application des Normes internationales d'information financière*. À l'exception de certains choix présentés à la note 6, la Société a appliqué uniformément les mêmes conventions comptables pour son bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces conventions avaient toujours été appliquées. La note 6 présente les incidences du passage aux IFRS sur la situation financière de la Société, sa performance financière et ses flux de trésorerie, y compris la nature et l'effet des principaux changements de conventions comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Les conventions appliquées pour les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 12 mai 2011, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers consolidés intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La note 6 présente l'information liée aux IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 qui n'est pas fournie dans les états financiers consolidés annuels de 2010 et qui est utile à la compréhension des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés sont présentées ci-après.

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés de la Société intègrent les états financiers de Corporation Minière Osisko et ceux de ses filiales. Les transactions, soldes, profits et pertes latents intra-groupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les filiales sont les entités que la Société contrôle parce qu'elle a le pouvoir de diriger leurs politiques financières et d'exploitation et, généralement, pour lesquelles elle détient plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être levés ou convertis sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les conventions comptables des filiales sont conformes aux conventions adoptées par Osisko.

c) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans des filiales détenues par des parties externes. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et du résultat global est comptabilisée directement en capitaux propres. Les changements dans les participations de la société mère dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres.

d) Conversion des monnaies étrangères

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées du groupe Osisko sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle d'Osisko.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaie étrangère, y compris les produits et les charges, sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change en vigueur à la date des transactions ou lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle d'exploitation sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les gains et les pertes de change relatifs à la dette à long terme, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, à la trésorerie affectée et aux placements mis en garantie sont présentés au résultat net à titre de *gains ou pertes de change*. Tous les autres gains et pertes de change sont présentés au résultat net à titre d'*autres produits et charges*.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

d) Conversion des monnaies étrangères (suite)

ii) Transactions et soldes (suite)

Les actifs et passifs non-monétaires sont convertis aux cours de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur, auquel cas ils sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les variations de conversion sur les actifs et les passifs financiers non monétaires tels que les placements détenus et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés au résultat net comme faisant partie du gain ou perte à la juste valeur. Les variations de conversion sur les actifs financiers non monétaires, tels que les placements classés comme étant disponibles à la vente, sont inclus dans le résultat global.

e) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

L'évaluation au cours des périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon la fin pour laquelle elle a acquis les instruments :

i) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie, sauf s'ils sont désignés comme couvertures.

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les frais de transaction sont passés en charges à l'état des résultats. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés à l'état des résultats sous les *autres gains ou pertes* au cours de la période à laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, à l'exception de la portion prévue être réalisée ou payée dans plus de douze mois de la date du bilan, laquelle est classée comme non courante.

ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société prévoit recevoir, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur. Les prêts et créances de la Société sont inclus dans l'actif courant, sauf pour les instruments ayant une échéance supérieure à douze mois à la date de bilan considéré, lesquels sont classés comme des actifs non courants.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts provenant des placements disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés sous les revenus d'intérêts à l'état des résultats. Lorsqu'un placement disponible à la vente est vendu ou déprécié, le montant cumulé des gains ou des pertes est transféré du cumul des autres éléments du résultat global à l'état des résultats et est inclus dans les *autres gains ou pertes*.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les douze mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les douze mois.

iv) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et frais courus et la dette à long-terme. Les comptes créditeurs et frais courus sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les comptes créditeurs et frais courus sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La dette à long terme est initialement comptabilisée à la juste valeur, après déduction des frais de transaction engagés, et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les douze mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Les frais payés lors de la mise en place des facilités de crédit sont comptabilisés comme étant des frais de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité soit tirée. Dans ce cas, les frais sont reportés jusqu'à ce que la facilité soit tirée. Dans la mesure où il n'y pas de preuve qu'il soit probable qu'une partie ou la totalité de la facilité de crédit soit tirée, les frais sont capitalisés en tant qu'avance sur les services de liquidité et sont amortis sur la période de la facilité à laquelle ils se rapportent.

La Société a adopté les classements suivants pour ses instruments financiers :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements sous forme de bons de souscription
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie Placements temporaires Trésorerie affectée Placements mis en garantie Comptes débiteurs
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements sous forme d'actions, autres que sous forme de bons de souscription
Passifs financiers au coût amorti	Comptes créditeurs et frais courus Dette à long terme

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

f) *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Un actif financier est déprécié et une perte de valeur est encourue seulement s'il existe une preuve objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements qui ont eu lieu après la comptabilisation initiale (un « événement générant une perte ») et que cet événement générant une perte a un impact sur les flux de trésorerie prévus des actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable. S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de la valeur de la façon suivante :

i) *Actifs financiers comptabilisés au coût amorti*

La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de correction de valeur.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Les pertes de valeur de même que les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

ii) *Actifs financiers disponibles à la vente*

La perte de valeur correspond à la différence entre le coût initial de l'actif et sa juste valeur à la date d'évaluation, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement au résultat net. Ce montant représente la perte cumulée dans le cumul des autres éléments du résultat global qui est reclassée à l'état des résultats.

Les pertes de valeur d'actifs financiers disponibles à la vente ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

g) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et tous les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

h) *Crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration*

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées dans la province de Québec. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en réduction des dépenses d'exploration engagées.

i) *Stocks*

La matière extraite des mines est classée en tant que minerai ou stérile. Le minerai représente la matière qui, au moment de l'extraction, est prévue être transformée en un produit commercialisable qui sera vendu à profit. Les matières premières sont composées du minerai empilé. Le minerai est accumulé dans des stocks d'empilement qui sont ensuite transformés en or dans une forme commercialisable. Les travaux en cours représentent l'or dans le circuit de traitement dont le processus de production n'est pas terminé et qui n'est pas encore sous une forme commercialisable. Les stocks de produits finis représentent l'or sous sa forme commercialisable qui n'a pas encore été vendu. Les fournitures d'exploitation minière représentent des consommables de produits de base et d'autres matières premières utilisés dans le processus de production, ainsi que des pièces de rechange et d'autres fournitures d'entretien qui ne sont pas classés comme immobilisations corporelles.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

i) Stocks (suite)

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé sur une base de moyenne pondérée et comprend tous les coûts engagés, fondé sur une capacité normale de production, afin d'amener chaque produit à son emplacement et à son état actuels. Le coût des stocks comprend la main-d'œuvre directe, les matériaux et les frais des entrepreneurs, y compris les frais de décapage non capitalisés, l'amortissement des immobilisations corporelles incluant les coûts capitalisés de décapage et une allocation des frais généraux des sites miniers. Au fur et à mesure que le minerai est extrait par le processus de traitement, les coûts sont retirés en fonction du coût moyen par once des stocks d'empilement.

La Société comptabilise des provisions afin de réduire les stocks à leur valeur nette de réalisation pour refléter les changements dans les facteurs économiques qui ont un impact sur la valeur des stocks et pour refléter les intentions actuelles quant à l'utilisation des stocks de fournitures désuets ou à rotation lente. La valeur nette de réalisation est déterminée par référence aux prix du marché en question moins les frais de vente variables applicables. Les provisions comptabilisées reflètent également une estimation des coûts restants afin d'amener les stocks à une forme commercialisable. Des provisions sont aussi comptabilisées afin de ramener les fournitures d'exploitation minière à leur valeur de réalisation nette, qui est généralement calculée par référence à leur valeur de récupération ou à leur valeur de rebut, lorsqu'il est établi que les fournitures sont désuètes. Les provisions sont reprises afin de refléter des recouvrements ultérieurs de la valeur nette de réalisation lorsque le stock est toujours en main.

j) Participations dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Société a une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers des participations de la Société dans ses entreprises associées sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Après la date d'acquisition, la quote-part du résultat des entreprises associées revenant à la Société est comptabilisée à l'état des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains et les pertes latents résultant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées à moins que la transaction montre qu'il y a eu dépréciation de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans les entreprises associées sont comptabilisés à l'état des résultats.

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. S'il y a dépréciation, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état des résultats.

k) Coentreprises

La participation de la Société dans des coentreprises est comptabilisée en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, la Société inscrit sa part de la participation dans les coentreprises des revenus et des charges, des actifs et des passifs et des flux de trésorerie et ce, ligne par ligne avec les éléments semblables des états financiers consolidés de la Société. La Société comptabilise la part des gains et des pertes sur la vente d'actifs par la Société à la coentreprise qui est attribuable aux autres coentrepreneurs. La Société ne comptabilise pas sa part des gains et des pertes provenant de la coentreprise qui provient de l'achat d'actifs de la coentreprise par la Société à moins que cette dernière ne revende les actifs à une tierce partie indépendante. Par contre, une perte sur une transaction est comptabilisée immédiatement si cette perte fournit une preuve de la baisse de valeur de la réalisation nette des actifs courants, ou d'une perte de valeur. Au 31 mars 2011, la Société n'avait aucune coentreprise.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

1) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, tel que requis, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges à l'état des résultats au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité, selon la méthode linéaire et les périodes suivantes, par catégories majeures :

Actifs de production	Unités de production
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipements de bureau	3 à 5 ans
Équipements et installations relatifs à l'exploration	3 à 20 ans
Flotte minière et de construction	7 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration est passé en charges ou est capitalisé aux dépenses d'exploration et d'évaluation en fonction de la politique de capitalisation des coûts d'exploration et d'évaluation. L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux coûts de développement minier est capitalisé aux coûts de développement minier. Ces montants seront constatés à l'état consolidé des résultats par le biais de l'amortissement des immobilisations corporelles suite à leur mise en exploitation. Pour les immobilisations corporelles qui ne sont pas liées aux activités d'exploration et de développement, la charge d'amortissement est constatée directement à l'état consolidé des résultats.

La Société alloue le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses composantes significatives et amortit séparément chacune de ces composantes. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les *autres gains ou pertes* à l'état des résultats.

Coûts d'exploration et d'évaluation

Les coûts engagés pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation des ressources minérales, étant tous les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'explorer le secteur, sont passées en charges immédiatement.

Les coûts d'exploration comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis par un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche de dépôts minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants.

Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la juste valeur dans le cas d'une dévaluation causée par une perte de valeur. Les droits miniers et les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production. Ces coûts sont radiés lorsque les propriétés sont abandonnées ou lorsque le recouvrement des coûts ou l'accès aux ressources est incertaine. Le produit de la vente des propriétés minières est comptabilisé en réduction de leur valeur comptable et tout excédent ou déficit est comptabilisé comme un gain ou une perte dans les états consolidés des résultats. Dans le cas d'une vente partielle, si la valeur comptable est supérieure au produit de la vente, seules les pertes sont comptabilisées.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

l) Immobilisations corporelles (suite)

Les coûts d'exploration comprennent généralement aussi les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires dans la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. En règle générale, les dépenses relatives aux activités d'exploration sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. La capitalisation des dépenses d'exploration commence lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques futurs seront réalisés. L'évaluation de la probabilité est fondée sur des facteurs tels que le niveau de l'exploration et le degré de confiance de la direction dans le corps minéralisé.

Les coûts d'exploration et d'évaluation reflètent les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquis par un regroupement d'entreprises ou par une acquisition d'actifs. Les coûts d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- établir le volume et la qualité des dépôts par des activités de forage de carottes, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un gisement de minerai qui est classé comme étant une ressource minérale ou une réserve prouvée et probable;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques afin de déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études sur la portée, la préfaisabilité et la faisabilité finale.

Les coûts d'exploration et d'évaluation sont capitalisés si la direction détermine qu'il existe des preuves suffisantes pour étayer la probabilité de générer des retombées économiques positives dans le futur. Lorsqu'un projet devient en phase de développement, les coûts d'exploration et d'évaluation sont capitalisés au coût de développement minier. Si une activité d'exploration et d'évaluation n'est pas prouvée être viable, tous les coûts irrécupérables du projet sont radiés.

Les coûts d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités.

Les flux de trésorerie attribuables aux coûts d'exploration et d'évaluation capitalisés sont classés sous les activités d'investissement dans l'état consolidé des flux de trésorerie sous la rubrique *immobilisations corporelles*.

Coûts de développement minier

La phase du développement minier commence généralement après l'achèvement d'une étude de faisabilité et la décision de la direction de procéder au développement commercial d'un projet et se termine au début de la production commerciale. Les coûts de développement minier comprennent les coûts d'exploration et d'évaluation transférés ainsi que les frais d'accès au gisement de minerai.

Durant l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, il est nécessaire d'enlever le mort-terrain et le matériel stérile pour avoir accès au minerai à partir duquel les minéraux peuvent être exploités économiquement. Le processus d'enlèvement du mort-terrain et du matériel stérile est appelé le décapage. Les coûts de décapage engagés afin de permettre l'accès initial au corps minéralisé (appelés coûts de décapage de pré-production) sont capitalisés aux coûts de développement minier.

Les coûts de décapage engagés au cours de la phase de production (« coûts de décapage de production ») sont comptabilisés comme des coûts de production courants à moins que ces coûts aient un avantage économique futur. Les coûts de décapage de production génèrent un avantage économique futur lorsque l'activité liée au décapage: i) permet l'accès au minerai qui sera extrait dans le futur; ii) augmente la juste valeur de la mine par l'accès aux réserves minérales futures moins coûteuses; iii) accroît la capacité de production ou prolonge la vie productive de la fosse. Ces coûts de décapage de production sont capitalisés aux coûts de développement minier. Pour les périodes où l'activité de décapage de production génère un avantage économique futur, le ratio (moyen sur la durée de vie de la fosse) des tonnes de matériel stérile sur les tonnes de minerai (le « ratio de décapage ») est considéré, avec d'autres facteurs tels que la longueur et l'intensité de la campagne de décapage, pour déterminer le montant des coûts de décapage de production engagés qui est lié à la production courante par rapport au montant qui se rapporte à l'avantage économique futur.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

l) Immobilisations corporelles (suite)

Les actifs en construction sont inclus dans les coûts de développement minier jusqu'à ce qu'ils soient mis en condition de travail pour leur usage prévu, moment où ils sont transférés aux actifs de production et où débute l'amortissement. Les actifs en construction comprennent les coûts d'emprunt et la valeur actuelle estimée des obligations liées à la mise hors service des actifs lors de la comptabilisation.

Lorsqu'un projet débute la production commerciale, les coûts de développement minier liés à ce projet sont amortis selon la méthode des unités de production.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés au coût de ces actifs, jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts à l'état des résultats au cours de la période où ils sont engagés.

Perte de valeur

La valeur comptable des immobilisations corporelles est revue régulièrement lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations corporelles qui ne sont pas amorties sont soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins de mesurer les montants recouvrables, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lesquels il existe séparément des flux de trésorerie identifiables (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et la valeur en utilisation (étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de l'actif concerné ou de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs prévus des immobilisations corporelles sont basés sur les estimations des prix futurs des métaux et des taux de change futurs, sur les réserves prouvées et probables, sur la valeur estimée des réserves prouvées et probables, et sur les hypothèses de coûts d'exploitation, de capitaux et de réclamations futures.

La Société évalue les pertes de valeur pour des reprises éventuelles lorsque des événements ou des circonstances le justifient.

m) Débentures convertibles

Les composantes passif et capitaux propres des débentures convertibles sont présentées distinctement au bilan consolidé lors de la comptabilisation initiale.

La composante passif est comptabilisée initialement à la juste valeur en actualisant les paiements futurs d'intérêts et du capital au taux du marché en vigueur pour une dette non convertible, à un degré de solvabilité similaire et générant les mêmes flux de trésorerie. Suite à la constatation initiale, le passif est réévalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux effectif. La composante passif est augmentée par la désactualisation des montants actualisés jusqu'à la valeur nominale des débentures à échéance.

La valeur comptable de la composante capitaux propres est obtenue en soustrayant la valeur comptable de la composante passif de la valeur nominale des débentures. Celle-ci est présentée dans les capitaux propres sous le poste composante capitaux propres de la débenture convertible. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée à nouveau après la comptabilisation initiale, sauf en cas de conversion ou d'expiration. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle découlant de la comptabilisation initiale distincte de la composante capitaux propres et passif. L'impôt différé est imputé directement à la valeur comptable de la composante capitaux propres. Les changements ultérieurs du passif d'impôt différé sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les frais de transaction sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres au prorata de leurs valeurs comptables.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

n) Provisions

Les provisions pour frais de restauration environnementale, pour frais de restructuration et pour les actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et iii) le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation de la direction sur la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan, et sont actualisées lorsque l'impact est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Des changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période où ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations consistent en les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et du retrait des immobilisations tangibles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées.

o) Impôts exigibles et impôts différés

Impôt sur le résultat exigible et impôt minier exigible

La charge d'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé à l'état des résultats, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est aussi comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, respectivement.

L'impôt exigible et l'impôt minier exigible est l'impôt attendu sur le revenu imposable pour l'année, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société, ses filiales et ses coentreprises opèrent et génèrent un revenu imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque approprié, sur la base des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

La charge d'impôts sur le résultat au titre des périodes intermédiaires est déterminée au moyen du taux d'impôt qui s'appliquerait au résultat annuel attendu.

Impôt sur le résultat différé et impôt minier différé

La Société comptabilise l'impôt sur le résultat différé et l'impôt minier différé selon la méthode du passif fiscal. L'impôt différé ainsi que l'impôt minier différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables. L'impôt différé est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et dont l'application est attendue pour la période au cours de laquelle l'actif d'impôt sera réalisé ou le passif d'impôt sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il sera recouvré. Les impôts miniers représentent les impôts provinciaux du Canada perçus sur les activités minières et sont classés en tant qu'impôts puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage du profit minier.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôt différé sont liés à des impôts sur le résultat ou des impôts miniers qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)

p) Capital-actions et de bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés aux capitaux propres. Les frais d'émission supplémentaires directement attribuables aux actions et aux bons de souscription sont comptabilisés en diminution des produits des capitaux propres au cours de la période où ces transactions ont eu lieu.

Actions accréditives

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration par le biais d'émissions d'actions accréditives. La déduction des dépenses d'exploration fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La Société constate un passif d'impôt différé et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées. La différence (la "prime ") entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que gain reporté, lequel est renversé aux résultats lorsque les dépenses admissibles ont été effectuées.

q) Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une partie significative des risques et des avantages de la propriété sont conservés par le bailleur sont classés comme contrats de location simple. Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple (déduction faite des incitatifs reçus du bailleur) sont imputés à l'état des résultats linéairement sur la durée de l'entente.

La Société loue certains équipements. Les locations d'équipement où la Société a la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété sont classés comme contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont capitalisés au début du contrat au moindre de la juste valeur de l'équipement loué et de la valeur actualisée des paiements minimums de location.

Chaque paiement de location est alloué entre l'obligation et les charges de financement. Les obligations locatives correspondantes, déduction faite des frais de financement, sont incluses dans la dette à long terme. La portion d'intérêts des frais de financement est comptabilisée à l'état des résultats sur la période de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de l'obligation pour chaque période.

r) Rémunération à base d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées devant être acquises, et vient accroître le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Toute contrepartie versée sur l'exercice d'options sur actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération à base d'actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont levées.

s) Résultat par action

Le résultat par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de Corporation Minière Osisko pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le calcul du RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, l'exercice ou l'émission de titres seulement lorsque la conversion, l'exercice ou l'émission ont un effet dilutif sur le revenu par action. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et des options, et la méthode de la conversion hypothétique pour déterminer celui des débetures convertibles. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action est égale à la perte nette de base par action dû à l'effet antidilutif des bons de souscription, des options en circulation et des débetures convertibles.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Norme comptable publiée, mais non encore en vigueur

Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers*, (« IFRS 9 »)

IFRS 9, publiée en novembre 2009, renferme des exigences applicables aux actifs financiers. Cette norme porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un retour sur investissements. Cependant, les autres gains et pertes (y compris les pertes de valeur) associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les exigences applicables aux passifs financiers ont été ajoutées en octobre 2010, et elles correspondent essentiellement aux exigences énoncées dans IAS 39, à l'exception du fait que les variations de juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit seraient généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

La norme s'appliquera aux périodes comptables débutant à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est autorisée. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de la norme ni déterminé si elle l'adoptera par anticipation.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et à des hypothèses concernant l'avenir. La détermination d'estimés nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a dû recourir à des estimations et à des hypothèses ont trait aux réserves de minerai et aux estimés d'or recouvrable, lesquels sont à la base des estimés futurs de flux de trésorerie pour le calcul des pertes et reprises de valeurs ainsi que des calculs d'amortissement en fonction des unités de production et d'épuisement; aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations; aux impôts sur le résultat et aux impôts miniers; à la rémunération à base d'actions et à la juste valeur et au traitement comptable des instruments financiers. Ces estimations et jugements entraînent un risque significatif de causer un ajustement important à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier.

La Société est également exposée à de nombreux risques légaux. Les résultats des procédures actuelles ou futures ne peuvent être déterminés avec certitude. Ainsi, une décision défavorable liée à une poursuite légale pourrait entraîner des coûts supplémentaires qui ne seraient pas couverts, soit entièrement ou partiellement, par des polices d'assurance et qui pourraient influencer significativement les affaires et les résultats d'exploitation.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont basées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Passage aux IFRS

L'impact pour la Société du passage des PCGR du Canada aux IFRS, tel que décrit à la note 2, est résumé dans cette note comme suit :

- a) Choix transitoires;
- b) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS;
- c) Ajustements à l'état des flux de trésorerie;
- d) Information IFRS supplémentaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

a) *Choix transitoires*

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, offre le choix d'utiliser certaines exemptions relativement à l'application rétrospective des IFRS. La Société a évalué les options disponibles et a choisi d'adopter l'exemption transitoire suivante :

i) *Coûts d'emprunt*

Cette exemption permet à la Société d'adopter IAS 23, *Coûts d'emprunt*, prospectivement à une date au plus tard le 1^{er} janvier 2010. La Société a fait le choix du 1^{er} janvier 2010 comme date de transition pour l'application prospective de IAS 23.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Passage aux IFRS (suite)

b) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS

Note 6 b)	31 décembre 2010			31 mars 2010			1 ^{er} janvier 2010		
	PCGR du Canada	Ajust.	IFRS	PCGR du Canada	Ajust.	IFRS	PCGR du Canada	Ajust.	IFRS
Actif									
Actif courant									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	358 493	-	358 493	568 270	-	568 270	673 777	-	673 777
Placements temporaires	17 068	-	17 068	72 593	-	72 593	84 064	-	84 064
Trésorerie affectée	11 176	-	11 176	10 095	-	10 095	10 760	-	10 760
Placements mis en garantie	-	-	-	3 501	-	3 501	5 452	-	5 452
Comptes débiteurs	i) 32 789	(2 058)	30 731	39 628	(8 027)	31 601	37 759	(7 610)	30 149
Impôts miniers à recevoir	i) -	2 058	2 058	-	8 027	8 027	-	7 610	7 610
Autres actifs courants	7 329	-	7 329	1 527	-	1 527	790	-	790
	<u>426 855</u>	<u>-</u>	<u>426 855</u>	<u>695 614</u>	<u>-</u>	<u>695 614</u>	<u>812 602</u>	<u>-</u>	<u>812 602</u>
Actif non courant									
Trésorerie affectée	11 202	-	11 202	16 134	-	16 134	16 134	-	16 134
Participation dans une entreprise associée	ii) -	2 158	2 158	-	2 604	2 604	-	2 802	2 802
Autres placements	ii) 38 527	(2 158)	40 851	28 245	(2 604)	29 406	5 732	(2 802)	6 919
	iii) -	4 482	-	-	3 765	-	-	3 989	-
Immobilisations corporelles	iv) 1 587 682	(109 864)	1 477 818	617 613	-	617 613	504 305	-	504 305
	<u>2 064 266</u>	<u>(105 382)</u>	<u>1 958 884</u>	<u>1 357 606</u>	<u>3 765</u>	<u>1 361 371</u>	<u>1 338 773</u>	<u>3 989</u>	<u>1 342 762</u>
Passif									
Passif courant									
Comptes créditeurs et frais courus	v) 73 311	208	73 519	55 930	-	55 930	46 047	949	46 996
Tranche courante de la dette à long terme	70 405	-	70 405	1 652	-	1 652	6 155	-	6 155
	<u>143 716</u>	<u>208</u>	<u>143 924</u>	<u>57 582</u>	<u>-</u>	<u>57 582</u>	<u>52 202</u>	<u>949</u>	<u>53 151</u>
Passif non courant									
Dette à long terme	217 481	-	217 481	182 294	-	182 294	173 914	-	173 914
Passifs d'impôt différé	iv) 111 294	(111 294)	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	3 494	-	3 494	361	-	361	355	-	355
	<u>475 985</u>	<u>(111 086)</u>	<u>364 899</u>	<u>240 237</u>	<u>-</u>	<u>240 237</u>	<u>226 471</u>	<u>949</u>	<u>227 420</u>
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Osisko									
Capital-actions	iv) 1 574 257	37 118	1 606 051	1 115 603	-	1 113 286	1 116 229	-	1 111 326
	v) -	(5 324)	-	-	(2 317)	-	-	(4 903)	-
Bons de souscription	13 166	-	13 166	5 871	-	5 871	5 871	-	5 871
Surplus d'apport	43 390	-	43 390	26 787	-	26 787	24 272	-	24 272
Composante capitaux propres de la débenture convertible	vi) 11 036	(3,031)	8 005	11 036	(3 031)	8 005	11 036	(3 031)	8 005
Cumul des autres éléments du résultat global	11 019	-	11 019	1 868	-	1 868	-	-	-
Déficit	iii) (64 587)	4 482	(87 646)	(43 796)	3 765	(34 683)	(45 106)	3 989	(34 132)
	iv) -	(35 688)	-	-	-	-	-	-	-
	v) -	5 116	-	-	2 317	-	-	3 954	-
	vi) -	3 031	-	-	3 031	-	-	3 031	-
	<u>1 588 281</u>	<u>5 704</u>	<u>1 593 985</u>	<u>1 117 369</u>	<u>3 765</u>	<u>1 121 134</u>	<u>1 112 302</u>	<u>3 040</u>	<u>1 115 342</u>
	<u>2 064 266</u>	<u>(105 382)</u>	<u>1 958 884</u>	<u>1 357 606</u>	<u>3 765</u>	<u>1 361 371</u>	<u>1 338 773</u>	<u>3 989</u>	<u>1 342 762</u>

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Passage aux IFRS (suite)

b) Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS (suite)

Note 6 b)	Exercice terminé le 31 décembre 2010			Trois mois terminés le 31 mars 2010		
	PCGR du Canada ¹⁾	Ajust.	IFRS	PCGR du Canada ¹⁾	Ajust.	IFRS
Charges						
Générales et administratives	31 955	-	31 955	4 547	-	4 547
Exploration et développement corporatif	2 473	-	2 473	361	-	361
Autres charges	240	-	240	-	-	-
Perte d'exploitation	(34 668)	-	(34 668)	(4 908)	-	(4 908)
Revenus d'intérêts	3 363	-	3 363	649	-	649
Gain de change	2 751	-	2 751	2 895	-	2 895
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	(644)	-	(644)	(198)	-	(198)
Autres gains (pertes)	iii) 5 431	493	9 672	(3)	(224)	722
	v)	3 748			949	
Perte avant impôts sur le résultat	(23 767)	4 241	(19 526)	(1 565)	725	(840)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	v) 4 286	(2 586)	1 700	2 875	(2 586)	289
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires d'Osisko	(19 481)	1 655	(17 826)	1 310	(1 861)	(551)
Résultat global						
Gain net sur les actifs financiers disponibles à la vente, déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat différé de 1 800 000 \$ et 290 000 \$	10 349	-	10 349	1 868	-	1 868
Perte nette réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente, net d'un recouvrement d'impôt sur le résultat différé de 100 000 \$	670	-	670	-	-	-
Résultat global de la période	(8 462)	1 655	(6 807)	3 178	(1 861)	1 317
Bénéfice (perte) par action						
De base et dilué(e)	(0,05)	-	(0,05)	0,00	-	0,00

¹⁾ Certains montants sous les PCGR du Canada ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour les états financiers IFRS de la Société (note 6 b) vii).

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Passage aux IFRS (suite)

- b) *Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS (suite)*

Notes explicatives

- i) Selon les IFRS (IAS 1, *Présentation des états financiers*), les impôts sur le résultat et les impôts miniers à recevoir ou à payer doivent être présentés sous une rubrique spécifique au bilan, alors que selon les PCGR du Canada, ils étaient regroupés avec les *comptes débiteurs* ou les *comptes créditeurs et frais courus*.
- ii) Selon les IFRS (IAS 1), les participations dans une entreprise associée doivent être présentées sous une rubrique spécifique au bilan alors que selon les PCGR du Canada, tous les placements étaient présentés sous la même rubrique. Par conséquent, la Société présente maintenant son placement dans Bowmore Exploration Limited sous *participation dans une entreprise associée*. Les placements autres que dans des entreprises associées sont présentés sous *autres placements*.
- iii) Selon les PCGR du Canada, les bons de souscription détenus par la Société dans une entreprise associée étaient considérés comme faisant partie du placement dans cette entreprise associée et, par conséquent, n'étaient pas comptabilisés à la juste valeur. Selon les IFRS (IAS 39), ces bons de souscription sont considérés comme des instruments financiers dérivés indépendants et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats. Ainsi, la Société a augmenté ses autres placements et réduit son déficit à la date de transition (1^{er} janvier 2010) de 3 989 000 \$ et a ajusté ses autres gains ou (pertes) à l'état des résultats pour un montant de 493 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et de (224 000 \$) pour les trois mois terminés le 31 mars 2010.
- iv) En 2010, la Société a acquis 100 % de Brett Resources en deux étapes. La transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs selon les PCGR du Canada, ce qui est conforme avec les exigences des IFRS. Toutefois, deux ajustements ont été nécessaires en relation avec cette acquisition d'actifs et sont présentés ci-dessous.
- Selon les IFRS, la juste valeur des actions émises aux dates de transaction (y compris l'encaisse versée) doit être utilisée afin d'évaluer le coût des actifs acquis et aucun ajustement à cette juste valeur n'est autorisé. De plus, l'acquisition d'actions supplémentaires d'une filiale après que le contrôle ait été obtenu doit être comptabilisée en tant que transaction aux capitaux propres, ce qui a eu un impact sur la seconde (et finale) acquisition d'actions de Brett Resources.

Par conséquent, les ajustements suivants ont été apportés :

	19 mai 2010	13 août 2010	Impact net au 31 décembre 2010
Augmentation (diminution)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	25 517	(24 087)	1 430
Capital-actions	25 517	11 601	37 118
Bénéfices non répartis	-	(35 688)	(35 688)

- Selon les PCGR du Canada, des impôts différés doivent être comptabilisés sur les actifs acquis et les passifs pris en charge, alors que selon les IFRS, lorsque des actifs ne sont pas acquis par le biais d'une acquisition d'entreprise et que, à la date d'acquisition, ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ne sont affectés, aucun impôt différé ne doit être comptabilisé.

Par conséquent, les ajustements suivants ont été apportés :

	19 mai 2010	13 août 2010	Impact net au 31 décembre 2010
Augmentation (diminution)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(79 071)	(32 223)	(111 294)
Passifs d'impôt différé	(79 071)	(32 223)	(111 294)

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés intermédiaires
Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010
(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Passage aux IFRS (suite)

- b) *Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et des capitaux propres et du résultat global présentés selon les IFRS (suite)*

Sommaire des ajustements par période :

	<u>31 décembre 2010</u>	<u>31 mars 2010</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
Augmentation (diminution)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(109 864)	-	-
Passifs d'impôt différé	(111 294)	-	-
Capital-actions	37 118	-	-
Bénéfices non répartis	(35 688)	-	-

- v) Selon les PCGR du Canada, lorsque des actions accréditatives sont émises, elles doivent être initialement comptabilisées au capital-actions en fonction de leur prix d'émission. La date à laquelle la Société renonce aux dépenses fiscales (en déposant les formulaires prescrits) au profit des investisseurs, un passif d'impôt différé est reconnu en tant que coût d'émission des actions (diminution du capital-actions). Alors que les IFRS ne fournissent pas de directives sur la comptabilisation des actions accréditatives, il est généralement reconnu que la méthode exigée par la Securities and Exchange Commission – soit les PCGR des États-Unis – est appropriée. Par conséquent, selon les IFRS, les actions accréditatives sont comptabilisées en fonction du cours du marché des actions existantes à la date d'émission. L'écart (la « prime ») entre le montant comptabilisé au capital-actions et le montant payé par l'investisseur pour les actions est comptabilisé en tant que gain reporté, lequel est renversé aux résultats lorsque les dépenses admissibles sont effectuées. L'impact fiscal résultant de la renonciation est comptabilisé en tant que charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées.
- vi) Selon les PCGR du Canada, lorsqu'un instrument financier hybride tel qu'une débenture convertible peut être réglé sans impact fiscal, il n'existe aucun écart temporaire. La composante d'un instrument financier hybride classée en tant que passif est généralement différente de la base fiscale de l'instrument. Si la composante passif était réglée à sa valeur comptable, cela donnerait alors lieu à des montants imposables ou déductibles qui seraient inclus dans la détermination du bénéfice imposable. Par contre, les PCGR du Canada reconnaissent que le règlement de l'instrument en vertu de ses termes, soit par le règlement à la date d'échéance ou par la conversion, peut ne pas avoir d'impact fiscal pour l'émetteur. Ainsi, lorsqu'une entité est en mesure de régler l'instrument sans impact fiscal, la base fiscale de la composante passif est considérée être la même que sa valeur comptable et il n'existe alors aucun écart temporaire.

Les IFRS ne contiennent aucune exemption spéciale relativement à la comptabilisation des impôts différés provenant d'instruments financiers hybrides. Ainsi, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire découlant de la comptabilisation initiale distincte de la composante capitaux propres de celle du passif. L'impôt différé est imputé directement à la valeur comptable de la composante capitaux propres. Les changements ultérieurs du passif d'impôt différé sont comptabilisés par le biais de l'état des résultats.

- vii) Selon les IFRS, la Société a fait le choix de présenter l'état des résultats par fonction afin de se conformer aux pratiques de l'industrie. Par conséquent, des ajustements dans le classement des charges ont été effectués pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et pour les trois mois terminés le 31 mars 2010. La note 6 d) iv) présente les charges par nature pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 tel qu'exigé par les IFRS pour les états financiers annuels lorsqu'un état des résultats est présenté par fonction.

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés intermédiaires
Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010
(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Passage aux IFRS (suite)

c) *Ajustements à l'état des flux de trésorerie*

Le passage des PCGR du Canada aux IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur l'état des flux de trésorerie à l'exception du fait que, selon les IFRS, les flux de trésorerie liés aux intérêts sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement de la même façon à chaque période. Selon les PCGR du Canada, les flux de trésorerie liés aux encaissements ou aux paiements d'intérêts étaient classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

d) *Autres informations liées aux IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010*

i) *Juste valeur des instruments financiers*

Le tableau qui suit résume le classement des instruments financiers de la Société qui sont évalués à la juste valeur selon les IFRS, mais qui étaient antérieurement évalués sur une base différente selon les PCGR du Canada.

	Actifs évalués à la juste valeur			
	31 décembre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ^(*)				
Placements sous forme de bons de souscriptions	-	-	4 482	4 482
	-	-	4 482	4 482

(*) Selon les PCGR du Canada, la catégorie IFRS des instruments financiers *actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* s'intitulait *actifs financiers détenus à des fins de transaction*.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde du début et de la fin des actifs financiers de niveau 3 discutés dans le tableau ci-dessus :

Rapprochement des investissements à long terme	
évalués à la juste valeur	
en fonction de données de niveau 3	
Exercice terminé le 31 décembre 2010	
	\$
Solde au début de la période	3 989
Acquisition	-
Variation non réalisée de la juste valeur	493
Solde à la fin de la période	4 482

Les gains suivants, compris dans la perte nette de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, n'étaient pas inclus auparavant dans la perte nette conformément aux PCGR du Canada.

	Exercice
	terminé le
	31 décembre 2010
	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	
Gains non réalisés liés à la juste valeur	493

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés intermédiaires
Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010
(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Passage aux IFRS (suite)

d) *Autres informations liées aux IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (suite)*

ii) *Participation dans une entreprise associée*

Le tableau qui suit résume les informations financières sur la quote-part revenant à la Société des actifs, des passifs, du chiffre d'affaires et de la perte de l'entreprise associée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

	31 décembre 2010
	\$
Actifs	5 300
Passifs	522
Chiffre d'affaires	-
Perte	1 850
Quote-part de la perte	644

iii) *Rémunération des principaux dirigeants*

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres du comité de direction ou non) et les dirigeants seniors. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2010
	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	4 838
Avantages postérieurs à l'emploi	-
Autres avantages à long terme	-
Rémunération à base d'actions	11 499
Indemnités de fin de contrat de travail	-
	16 337

iv) *Classement des charges par nature*

	Exercice terminé le 31 décembre 2010
	\$
Avantages du personnel (voir ci-dessous)	23 354
Frais de consultation et frais professionnels	4 062
Loyers et frais de bureau	1 991
Frais de voyages	1 707
Frais de communication et de promotion	1 486
Amortissement	473
Radiation d'immobilisations corporelles	240
Autres charges	1 355
Total	34 668

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés intermédiaires
Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010
(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Passage aux IFRS (suite)

d) *Autres informations liées aux IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (suite)*

iv) *Classement des charges par nature (suite)*

Avantages du personnel

	Exercice terminé le 31 décembre 2010
	\$
Salaires et traitements	9 724
Rémunération à base d'actions	13 630
Total	<u>23 354</u>

Autres gains (pertes)

	Exercice terminé le 31 décembre 2010
	\$
Gain net non réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par la biais du résultat net	7 218
Perte nette réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente	(770)
Gain – prime sur les actions accréditives	3 748
Autres	(524)
Total	<u>9 672</u>

v) *Résultat par action*

	Exercice terminée le 31 décembre 2010
	\$
Perte attribuable aux actionnaires de Corporation Minière Osisko	(17 826)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en milliers)	360 413
Effet dilutif des bons de souscription	-
Effet dilutif des options d'achat d'actions	-
Effet dilutif de la débenture convertible	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	<u>360 413</u>
Perte par action	
De base et diluée	(0,05)

Corporation Minière Osisko
Notes aux états financiers consolidés intermédiaires
Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010
(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

7. Immobilisations corporelles

	Exploration et évaluation	Développement minier ⁱ⁾	Total ⁱⁱ⁾
	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2010			
Coût	88 002	418 479	506 481
Amortissement cumulé	-	(2 176)	(2 176)
Valeur comptable nette	<u>88 002</u>	<u>416 303</u>	<u>504 305</u>
Exercice terminé le 31 décembre 2010			
Valeur comptable nette au début de l'exercice	88 002	416 303	504 305
Acquisitions, déduction faite des crédits gouvernementaux	77 389	488 096	565 485
Acquisition d'une filiale	375 221	1 408	376 629
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	3 139	3 139
Amortissement des frais de transaction de dette	-	3 001	3 001
Intérêts capitalisés	-	17 444	17 444
Rémunération à base d'actions capitalisée	1 850	6 678	8 528
Amortissement	-	(5 855)	(5 855)
Amortissement capitalisé	354	5 028	5 382
Radiation	(240)	-	(240)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>542 576</u>	<u>935 242</u>	<u>1 477 818</u>
Solde au 31 décembre 2010			
Coût	542 576	943 636	1 486 212
Amortissement cumulé ⁱⁱⁱ⁾	-	(8 394)	(8 394)
Valeur comptable nette	<u>542 576</u>	<u>935 242</u>	<u>1 477 818</u>
Trois mois terminés le 31 mars 2011			
Valeur comptable nette au début de la période	542 576	935 242	1 477 818
Acquisitions, déduction faite des crédits gouvernementaux	22 609	83 619	106 228
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	530	530
Amortissement des frais de transaction de dette	-	2 053	2 053
Intérêts capitalisés	-	5 230	5 230
Rémunération à base d'actions capitalisée	362	1 243	1 605
Amortissement	-	(2 132)	(2 132)
Amortissement capitalisé	41	1 971	2 012
Transferts aux stocks d'empilement	-	(8 342)	(8 342)
Radiation	-	(485)	(485)
Valeur comptable nette à la fin de la période	<u>565 588</u>	<u>1 018 929</u>	<u>1 584 517</u>
Solde au 31 mars 2011			
Coût	565 588	1 029 455	1 595 043
Amortissement cumulé	-	(10 526)	(10 526)
Valeur comptable nette	<u>565 588</u>	<u>1 018 929</u>	<u>1 584 517</u>

i) Incluant l'équipement loué en vertu d'un contrat de location-financement ayant une valeur comptable nette de 76 845 000 \$ et de 78 888 000 \$ au 31 mars 2011 et au 31 décembre 2010, respectivement.

ii) Toutes les immobilisations corporelles sont situées au Canada.

iii) L'amortissement cumulé inclut un montant de 363 000 \$ lié à l'acquisition de Brett Resources Inc.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010 (non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

8. Dette à long terme

	31 mars 2011	31 décembre 2010
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	287 886	180 069
Nouvelle dette – emprunt	-	75 000
Frais de transaction – emprunt	(18)	(8 582)
Nouvelle dette – obligations découlant d'un contrat de location-financement	-	50 565
Remboursement de la dette – obligations découlant d'un contrat de location-financement	(546)	(11 098)
Charge de désactualisation – débenture convertible	477	1 805
Amortissement des frais de transaction	2 052	3 001
Incidence de la réévaluation des monnaies étrangères	(1 513)	(2 874)
Solde à la fin de la période	<u>288 338</u>	<u>287 886</u>
Tranche courante	74 046	70 405
Tranche non courante	<u>214 292</u>	<u>217 481</u>
	<u>288 338</u>	<u>287 886</u>

9. Options d'achat d'actions

	Trois mois terminés le 31 mars 2011		Exercice terminé le 31 décembre 2010	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au 1 ^{er} janvier	13 471 728	7,77	9 619 500	5,30
Émises	125 000	13,69	5 585 000	11,15
Options de remplacement émises ⁱ⁾	-	-	1 971 118	3,81
Levées	(205832)	6,62	(1 820 502)	5,01
Options de remplacement levées	(14 322)	6,59	(1 830 054)	3,64
Annulées	(30 000)	10,01	(53 334)	5,70
Solde à la fin de la période	<u>13 346 574</u>	<u>7,84</u>	<u>13 471 728</u>	<u>7,77</u>
Options pouvant être levées à la fin de la période	<u>8 392 400</u>	<u>6,35</u>	<u>7 677 558</u>	<u>5,80</u>

i) En 2010, la Société a fait l'acquisition de Brett Resources Inc. et a émis des options d'achat d'actions de remplacement en échange des options d'achat d'actions de Brett à la date de transaction.

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

10. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres du comité de direction ou non) et les dirigeants seniors. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2011	2010
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	650	625
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Rémunération à base d'actions	1 613	1 179
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
	<u>2 263</u>	<u>1 804</u>

11. Informations relatives aux flux de trésorerie

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2011	2010
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(13 893)	835
Augmentation des impôts miniers à recevoir	-	(417)
Augmentation des stocks d'empilement	(3 382)	-
Diminution (augmentation) des autres actifs courants	2 266	(737)
Diminution des comptes créditeurs et frais courus	(694)	(1 490)
	<u>(15 703)</u>	<u>(1 809)</u>
Transactions non monétaires		
Rémunération à base d'actions allouée aux immobilisations corporelles	1 605	1 103
Acquisition d'équipement loué en vertu d'un contrat de location-financement	-	10 078
Amortissement alloué aux immobilisations corporelles	2 012	931
Amortissement des frais d'émission de dette alloué aux immobilisations corporelles	2 053	669
Charge d'intérêts allouée aux immobilisations corporelles	2 333	468
Actions émises en tant que paiement d'intérêts sur la dette à long terme	1 435	1 387
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Crédits d'impôt remboursables reçus	-	-
Impôts miniers reçus	-	-

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2011, les investissements de la Société dans les immobilisations corporelles se sont élevés à 106 699 000 \$ (113 308 000 \$ en 2010) et un montant de 133 770 000 \$ (90 910 000 \$ en 2010) a été payé. De plus, la Société a comptabilisé des crédits d'impôt remboursables de 1 615 000 \$ (1 437 000 \$ en 2010).

Corporation Minière Osisko

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2011 et 2010

(non auditées)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Engagements

Au 31 mars 2011, les engagements totaux liés au Projet Canadian Malartic totalisent approximativement 68 291 000 \$.

13. Événement postérieur à la date du bilan

En mai 2011, la Société a complété une émission d'actions accréditives de 925 170 actions à un prix de 17,50 \$ par action pour un produit brut de 16 190 000 \$.